



Ordonnance de télécom CRTC 2012-91

Version PDF

Ottawa, le 9 février 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Mornington Communications Co-operative Limited	55	le 30 janvier 2012	le 15 février 2012

Secrétaire général